

La rubrique « santé » du SNU

- Si vous êtes arrêté.e +30j, la visite de reprise pour les agent.es sous CCN est obligatoire. Le rdv est pris par la direction dans les 8j suivant la reprise.
- Si vous êtes arrêté.e +3 mois, vous pouvez demander une visite de pré reprise au médecin du travail/de prévention. c'est une aide à la reprise, où des préconisations peuvent être faites et transmises avec votre accord à la direction
- Si vous êtes absent.e plus de 6 mois (maladie, congés convenances personnelles,...), un accompagnement existe. Vous devez le solliciter via le service social qui se réunira, avec le service QVT, le service de santé, la mission handicap si besoin et l'ELD pour préparer la reprise de votre activité. Vous êtes associé.e à la démarche
- Si vous êtes victime d'un préjudice, physique ou psychologique, sur votre lieu de travail, vous devez le déclarer auprès de votre ELD et faire constater l'état par votre médecin.

L'ELD déclarera l'accident de travail à la CPAM dans les 48h *pour les agent.es sous CCN*. Si vous constatez que cela n'a pas été effectué, vous pouvez déclarer vous-même l'accident à la CPAM dans les 2 ans

Pour les agent.es sous SP, vous devez transmettre le certificat médical initial au service AT de la DG, le volet certificat d'arrêt de travail à la DR au service RH. Vous ne devez pas le signaler à la CPAM. L'ELD établit la déclaration d'accident de travail qui l'envoie dans les 48h au service de la DG. La DG vous enverra un formulaire à compléter et à renvoyer sous 30j

- Si vous êtes en mission, en formation, vous avez un accident sur la route, en y allant ou en rentrant, il ne s'agit pas d'un accident de trajet mais d'un accident de travail

QVT

Le **SNU** a demandé des groupes d'expressions, des groupes entre pairs de gestionnaires appui pour rompre un isolement, partager des activités, et ainsi conforter la nécessité des PAG sur tous les sites, avec des activités communes.

Le **SNU** maintient une révision des groupes d'expressions, qui créent des frustrations, des incompréhensions, voire des désillusions avec un regard extérieur pour analyser les expressions et propositions et non laisser cela reposer sur l'ELD, elle-même partie prenante du collectif.

Immobilier

Bye bye les bornes unidialog, Bonjour les scans autonomes

Le **SNU** s'inquiète de la disparition des bornes et les impacts sur les sollicitations les matins, les après midi.

Le **SNU** s'interroge sur le fonctionnement des scan autonomes, gain de rapidité mais 1 seul pour tous les DE, ça va se bousculer au portillon

Foix, les plans du nouveau site et DTD ont été vus. Cela devrait aboutir en octobre

Castelsarrasin, les travaux de réaménagement en mai pour revoir l'accueil et créer des bureaux

Carmaux, un site provisoire en mars pendant la réhabilitation du site pour une réouverture en octobre

Occitane, à la recherche toujours d'un relogement. Le **SNU** maintient la nécessité d'un site en centre-ville, et ne veut d'un prétexte pour un éclatement

